

Chancellerie fédérale suisse
à l'attention du Conseil fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

12 juin 2025

Augmentation du taux de nouvelles rentes en raison de troubles psychiques chez les jeunes adultes : prise de position dans le cadre de la révision de l'AI

**Madame la Présidente de la Confédération,
Madame la Conseillère fédérale,
Messieurs les Conseillers fédéraux,
Monsieur le Chancelier de la Confédération,**

Ensemble, nous défendons les intérêts des jeunes adultes atteints de troubles psychiques et de handicaps – des jeunes confrontés à de grandes difficultés au début de leur vie adulte, au point que leur autonomie financière ne peut être atteinte comme souhaité, et qui ont besoin du soutien de l'Assurance-invalidité (AI). Le nombre de jeunes concernés augmente fortement – une évolution que nous observons avec inquiétude, mais aussi avec compréhension face à la réalité difficile que vivent beaucoup d'entre eux.

Par la présente, les organisations signataires souhaitent tout d'abord vous faire part de leur point de vue sur la situation actuelle des jeunes adultes atteints de troubles psychiques. Dans un second temps, elles souhaitent formuler des propositions concernant l'orientation des mesures à prendre dans le cadre de la prochaine révision de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) — dans l'intérêt des personnes concernées, de leurs proches et de l'ensemble de la société, qui se doit d'accorder la plus grande attention à la santé psychique de sa jeunesse.

Cette lettre fait suite à la proposition mentionnée dans l'émission *Rundschau* de la SRF du mercredi 21 mai 2025, selon laquelle la Conférence des offices AI (COAI) envisage de répondre à l'augmentation du taux de nouvelles rentes chez les jeunes souffrant de troubles psychiques en introduisant une limite d'âge de 30 ans pour l'octroi d'une rente AI, ainsi que la possibilité de rentes temporaires. Les organisations signataires rejettent fermement de telles propositions et participent pour cette raison à la discussion.

Charge croissante et prise en charge insuffisante

De plus en plus de jeunes adultes perçoivent une rente AI en raison de troubles psychiques – une évolution peu surprenante au vu de la charge psychique croissante chez les jeunes en

Suisse. Cela est confirmé par des études¹ ainsi que par la forte augmentation des demandes d'aide, comme celles reçues par le service de conseil 147 de Pro Juventute : le nombre de jeunes sollicitant une aide en raison de pensées suicidaires a plus que triplé en cinq ans, atteignant aujourd'hui 13 cas par jour². Parallèlement, l'offre en soins psychiatriques et psychothérapeutiques est largement insuffisante. Les places en thérapie sont rares, les délais d'attente longs. Beaucoup de jeunes n'obtiennent pas l'aide dont ils ont urgemment besoin.

Ce dont les jeunes n'ont pas besoin : de nouveaux obstacles

Dans un tel contexte, répondre par des mesures telles que le relèvement de l'âge minimal d'accès à une rente AI de 18 à 30 ans, ou par l'instauration de rentes AI temporaires, reviendrait à exercer une pression supplémentaire sur des jeunes déjà fortement fragilisés. Une telle approche serait non seulement contre-productive, mais enverrait également un signal des plus néfastes. Elle contribuerait à renforcer la stigmatisation des troubles psychiques et à éroder la confiance envers les systèmes de soutien existants. Or, affaiblir cette confiance serait dramatique pour l'insertion durable de ces jeunes, car une prise en charge et un accompagnement précoce sont absolument essentiels.

Fixer un âge minimal de 30 ans pour l'octroi d'une rente AI aurait des conséquences drastiques pour de nombreux jeunes dans le système AI actuel et les plongerait dans des situations précaires. On risquerait ainsi un transfert des coûts vers l'aide sociale, accompagné de surendettement et d'une perte de perspectives. Il est donc essentiel de maintenir la possibilité d'accéder à une rente AI dès l'âge de 18 ans. Le droit à la rente doit toujours être évalué en fonction de la situation individuelle de chaque personne.

La proposition de la COAI d'introduire la possibilité d'une limitation de la rente AI à trois ans doit également être rejetée. Une telle mesure ne ferait qu'accentuer la pression sur les bénéficiaires et instaurer une charge supplémentaire en raison du contrôle quasi permanent de leur situation. Par ailleurs, elle n'apporterait aucun bénéfice supplémentaire en matière de réinsertion professionnelle. En effet, les rentes font déjà l'objet de contrôles réguliers, et l'instrument de la gestion de cas (cf. CGC, version du 1er juillet 2024³) permet d'assurer un accompagnement personnalisé durant l'octroi d'une rente AI. Cet outil existe déjà et devrait être utilisé de manière plus systématique par les offices AI, afin d'accompagner de façon plus étroite et plus durable les jeunes présentant un potentiel de réinsertion.

Ce qu'il faut : offrir des perspectives

Exercer une pression accrue ne permettra pas de résoudre les problèmes existants — au contraire, cela ne ferait que les aggraver. Ce dont les jeunes ont réellement besoin, ce sont des perspectives fiables. À cet égard, nous identifions deux domaines d'action prioritaires :

1. Promotion de la santé, prévention, détection précoce et renforcement de l'offre de soins :

Il est nécessaire de renforcer les organisations actives dans les domaines de la santé psychique ainsi que de la prévention du suicide et de la violence, comme l'a d'ailleurs demandé le Parlement (cf. motion Clivaz 21.3264⁴). Il convient également d'élargir l'offre de soins en psychiatrie et en psychothérapie.

Dans la dernière étude du programme de recherche AI « Évaluation de la mise en œuvre des nouveautés de l'AI à la transition I », le manque de spécialistes dans les

¹ Schuler, D., Tuch, A., Sturny, I. & Peter, C. (2024). Santé psychique. Chiffres clés 2022 (Obsan Bulletin 11/2024). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

² https://www.projuventute.ch/fr/fondation/actualite/aide-enfants-jeunes?qad_source=1&qclid=Ci0KCKQjwna6_BhCbARIsALId2Z0zq9fk12CuRUarttxa9HaD1cf0bt8IF9vyJl1sJqdnfhcM88JZYQgaAtb_EALw_wcB. Dernière consultation : le 2 juin 2025

³ <https://sozialversicherungen.admin.ch/fr/d/18448/download>. Dernière consultation : le 12 juin 2025

⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20213264>. Dernière consultation : le 12 juin 2025

domaines psychiatrique et psychologique (offres de thérapie) est désigné comme l'un des principaux défis.⁵

2. Intégration et réinsertion professionnelles :

Il est essentiel que les mesures de réinsertion ne soient pas interrompues trop rapidement de manière définitive. Il est particulièrement important de tirer pleinement parti du potentiel de réinsertion des jeunes – le cas échéant même après la décision d'octroi de la rente. Nous partageons l'avis de la COAI selon lequel l'AI adopte une approche trop statique à l'égard des jeunes après l'octroi de la rente. Cependant, contrairement à la COAI, nous ne voyons pas la solution dans une limitation de la durée d'octroi de la rente, mais dans une suspension des révisions pendant trois ans lorsque les personnes entreprennent une (ré)insertion professionnelle. L'initiative personnelle ne doit pas être freinée, mais encouragée (cf. motion Roduit 24.4618⁶). Nous sommes également ouverts à d'autres mesures favorisant la sortie de la rente, à condition que les jeunes soient accompagnés, que les mesures AI soient financées de manière continue, et qu'aucune insécurité financière ne vienne compromettre leurs efforts.

À ce sujet également, « l'Évaluation de la mise en œuvre des nouveautés de l'AI à la transition I »⁷ fournit des enseignements pertinents : Les premières analyses d'impact des nouveaux instruments de l'AI sont positives et montrent que des approches telles que la détection précoce et l'accompagnement des jeunes adultes vont dans la bonne direction. Les mesures de réadaptation sont de trop courte durée, en particulier pour les jeunes souffrant de troubles psychiques complexes et de troubles du spectre de l'autisme (TSA). Beaucoup ne parviennent pas à intégrer le marché du travail ordinaire après une mesure de 12 mois en milieu protégé. Il faut ici davantage de flexibilité et de continuité.

Approche durable et intersectorielle

Une solution durable ne réside pas dans l'instauration de nouveaux obstacles, mais dans le renforcement des conditions-cadres. De tels investissements soulagent également les finances publiques de manière plus pérenne, alors qu'une réduction des prestations de l'AI entraîne simplement un transfert des coûts. De telles solutions nécessitent impérativement une collaboration étroite entre l'AI et d'autres acteurs. L'évaluation mentionnée propose à cet égard une piste intéressante en soulignant l'augmentation du nombre de jeunes atteints de troubles psychiques complexes et la situation tendue en matière de prise en charge : « *Pour les aider à entrer dans la vie active, l'AI a besoin de l'implication d'autres acteurs ainsi que d'une bonne collaboration avec eux : par exemple avec les médecins traitants pour encourager les jeunes à démarrer une vie active, ou avec des employeurs disposés à offrir une chance à ces jeunes.* »⁸ Nous soutenons pleinement cette recommandation. L'AI ne pourra pas, à elle seule, relever les défis liés à la santé psychique et devra impliquer d'autres secteurs.

Dans un contexte de détresse psychique croissante au sein des jeunes générations — et de la pression qui en découle sur les systèmes de sécurité sociale — nous plaçons en faveur d'un système qui soutient les jeunes de manière précoce grâce à des offres de prévention et de conseil, en particulier dans le domaine psychologique, qui leur garantit, lorsque nécessaire, une sécurité financière, et qui leur offre de réelles perspectives d'accès autonome et durable au monde professionnel.

⁵ Hammer, Stephan; Gasser, Yannick; Gmür, Malena; Stern, Susanne; Thomas, Ralph (2025). Évaluation de la mise en œuvre des nouveautés de l'AI à la transition I. Étude commandée par l'OFAS. Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 3/25.

⁶ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20244618>. Dernière consultation : le 12 juin 2025

⁷ Hammer et al. (2025)

⁸ Extrait du résumé : <https://sozialesicherheit.ch/fr/ai-demarrer-dans-la-vie-active-grace-a-un-soutien-adapte/>. Dernière consultation : le 2 juin 2025

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner nos arguments avec bienveillance. Nous vous remercions sincèrement pour l'attention que vous accorderez à ce courrier et nous nous tenons volontiers à votre disposition pour un échange direct.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

procap



Sabina Schwyter

Co-Directrice

INCLUSION.
HANDICAP



Matthias Kuert Killer

Membre de la direction



Nicole Platel

Directrice



PRO FAMILIA
SCHWEIZ
SUISSE
SVIZZERA



Eva-Maria Kaufmann

Directrice

pro mente sana

Psychische Gesundheit stärken
Renforcer la santé mentale
Rinforzare la salute psichica



Muriel Langenberger

Directrice



Föderation der Schweizer Psycholog:innen
Fédération suisse des psychologues
Federazione svizzera delle psicologhe e degli psicologi

Dr. phil. Muriel Brinkrolf

Directrice

pro infirmis



Felicitas Huggenberger

Directrice